

Numéro de dossier : 1080963069

**Unité administrative responsable** Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**Objet** Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson.**AVIS DU COMITÉ AD HOC D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME  
SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2008**

séance du 24 octobre 2008 sect. densité Norampac.pdf

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE  
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE****Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité tenue le 22 octobre 2008.****Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin de remplacer le secteur de densité « 21-03 » par le secteur de densité « 21-T3 », sur l'emplacement bordé au nord par la ruelle située au sud de la rue Masson, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue D'Iberville et à l'est par la rue Molson**

Recommandation : le comité recommande unanimement au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée.

**Responsable du dossier**

Gisèle BOURDAGES

Conseillère en aménagement - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

et Sophie Charlebois, architecte

Tél. : 514 868-4920

Numéro de dossier : 1080963069